



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103776</b>	<b>De M. Philippe Naillet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > consommation	<b>Tête d'analyse</b> > information des consommateurs	<b>Analyse</b> > produits alimentaires. équilibre nutritionnel.
Question publiée au JO le : <b>11/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Naillet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'étiquetage nutritionnel. À La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est également le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. Cela est particulièrement préoccupant chez les enfants. Une étude de l'agence régionale de santé et du rectorat montre en effet que plus de 26 % des enfants de La Réunion en CM1 sont en surpoids. Cela dépasse considérablement les proportions hexagonales, déjà elle mêmes préoccupantes. Les aliments transformés en sont l'une des causes. Afin d'aider le consommateur à mieux choisir ses aliments le ministère de la santé a proposé une expérimentation, de septembre à décembre 2016, avec un système d'information. Le 14 février 2017, l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a affirmé qu'en l'état actuel des connaissances, rien ne prouve l'efficacité des nouveaux systèmes d'étiquetage nutritionnel pour lutter contre l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires. Début avril 2017, Mme la ministre des affaires sociales et de la santé publiera un décret définissant le système d'étiquetage choisi. Il lui demande de privilégier un logo synthétique (permettant de donner une note globale aux produits, contrairement aux analytiques qui se contentent de présenter sous une forme différente les informations du tableau nutritionnel).